

Veuillez noter que la prochaine réunion de la commission de concertation se tiendra en la salle sise **rue de Veeweyde, 100** à Anderlecht, le **jeudi 30 mars 2023 à 09:00**.

Gelieve te noteren dat de volgende vergadering van de overlegcommissie zal gehouden worden in de vergaderzaal op het adres : **Veeweidestraat, 100** te Anderlecht **op donderdag 30 maart 2023 om 09:00**

<u>P</u>	<u>N°</u> <u>Nr</u>	<u>H</u> <u>U</u>	<u>NOM</u> <u>NAAM</u>	<u>ADRESSE</u> <u>ADRES</u>	<u>OBJET</u> <u>VOORWERP</u>	<u>REPÉRAGE</u> <u>PLAATSBEPALING</u>	<u>EP</u> <u>OO</u>	<u>CO-P.</u> <u>CO-V.</u>
<b>Demande de permis d'urbanisme :</b>								
1.	PU 52681 1859388	<b>09:00</b> VD	DVS INVESTISSEMENTS SPRL S.R.L.	Rue Edgar Tinel, 26	isoler la façade arrière d'une maison de rapport et mettre en conformité la fermeture des balcons.	PRAS : zone d'habitation.	X	
2.	PU 52377 1833304	<b>09:30</b> VD		Rue Adolphe Willemyns, 354	construire une extension arrière sur 2 niveaux, agencer la maison en une unifamiliale kangourou, aménager la zone de cour et Jardin.	PRAS : zone d'habitation.	X	
3.	PU 52493 1842672	<b>10:00</b> VD	IMMOBILIERE SCHLOSSER S.R.L.	Rue Pierre Schlosser, 8-10	démolir partiellement un immeuble semi-industriel et le <b>rénover</b> partiellement en vue de changer l'affectation en projet résidentiel et équipement d'intérêt collectif.	PRAS : zone mixte.	X	
4.	PU 52566 1848562	<b>10:30</b> VD	GARYNVEST S.P.R.L.	- Chaussée de Mons, 61 - Rue Broyère, 8	transformer et changer l'affectation d'une maison unifamiliale avec rez-de-chaussée commercial en immeuble à appartements (pour le n°61 de la Chaussée de Mons) + démolir le bâtiment en intérieur d'ilot pour créer des jardins privés + transformer et changer l'affectation d'une activité productive artisanale en immeuble à appartements (pour le n°8 de la Rue Broyère).	PRAS : espace structurant ; liseré de noyau commercial ; ZICHEE ; zone d'habitation.	X	
5.	PU 52653 1856365	<b>11:00</b> VD		Avenue Nellie Melba, 15	mettre en conformité et transformer un immeuble de logements en maison unifamiliale + étendre le rez-de-chaussée & aménager une chambre en toiture avec ajout de lucarnes en façade avant et arrière.	PRAS : zone d'habitation.	X	
6.	PU 52243 1823077	<b>11:30</b> VD		Rue du Prétoire, 62	rénover une maison avec réorganisation des pièces, démolir un étage de l'atelier arrière, aménager une terrasse sur le toit de l'atelier et créer passerelle et escalier extérieurs entre la maison et la terrasse.	PRAS : zone d'habitation.	X	
PAUSE - PAUZE								

APRES-MIDI - NAMIDDAG

**Demande de permis d'urbanisme :**

7.	PU 52288 1826147	13:00 VD	COGES SA	Boulevard Maurice Carême, 6-8	mettre en conformité le rez-de-chaussée de l'immeuble et le changement d'affectation.	PRAS : zone d'habitation ; espace structurant.	X	
8.	PU 52517 1845153	13:30 CM		Rue Jules Broeren, 58	transformer un entrepôt en logement.	PRAS : zone d'habitation.	X	
9.	PU 52649 1856146	14:00 CM		Rue Jakob Smits, 30	mettre en conformité et transformer une maison unifamiliale.	PRAS : zone mixte.	X	
10.	<b>PU 52366</b> <b>PFD1801646</b>	<b>14:30</b> PU: AH EI: GG (45)'	<b>ROYAL SPORTING CLUB ANDERLECHT</b>	- Avenue Théo Verbeeck 2-12 - Coin boulevard Sylvain Dupuis et rue de la Compétition.	régulariser la situation existante des emplacements de parking extérieurs des 2 sites Lotto Park et Dupuis. Régulariser la situation existante des emplacements de parking extérieurs des 2 sites Lotto Park et Dupuis.	PRAS : - site « Lotto Park » : zone de parc ; zone d'équipement d'intérêt collectif ou de service public ; en ZICHEE. - site « Dupuis » : zone d'habitation ; espace structurant.	X	<b>CO-P.</b> <b>CO-V.</b>

**Demande de permis d'urbanisme et d'environnement :**

11.	<b>PU 52234</b> <b>PE 116/2021</b> <b>PFD1791990</b>	<b>15:15</b> PU: AH EI: EV (...)	<b>GOODWAYS SA</b>	- Rue du Sel - Rue Gouverneur Nens - Digue du Canal - Rue des Bassins	<b>PROJET INITIAL :</b> construire un nouveau quartier comprenant: - un ensemble de 524 logements, - des activités productives (3.469 m²), - des Services Intégrés aux Entreprises (5.053 m²), - des équipements d'intérêt collectifs ou de services publics (640 m²), - des surfaces commerciales (2.699 m²), - un parking souterrain de deux étages de 383 emplacements, des abords rénovés ou nouvellement aménagés à savoir un espace vert privé, un espace public et réaménagement de voirie avec intégration du quai (prolongation de la place dans le périmètre de la demande). entrée et une sortie, et des abords rénovés ou nouvellement aménagés. <b>PROJET AMENDE :</b> construire un nouveau quartier comprenant: un ensemble de 524 logements, des activités productives (3.457,16 m²), des Services Intégrés aux Entreprises (5.109,68 m²), des équipements d'intérêt collectifs ou de services publics (632,46 m²), des surfaces commerciales (2.649,49 m²), un parking souterrain de deux étages de 383 emplacements, des abords rénovés ou nouvellement aménagés à savoir un espace vert privé, un espace public et réaménagement de voirie avec intégration du quai (prolongation de la place dans le périmètre de la demande), entrée et une sortie, et des abords rénovés ou nouvellement aménagés.	PRAS : zone d'entreprises en milieu urbain, le long d'un espace structurant ; PPAS : "BIESTEBROECK" du 07/12/2017.	X	<b>CO-P.</b> <b>CO-V.</b>
-----	--	---	--------------------	--	---	--	---	------------------------------

CO-P. / Co-V. : Mme/Mev. Müller-Hübsch est Co-présidente / is Co-Voorzitter ; **X** : enquête publique / openbaar onderzoek ; **R** : reporté/uitgesteld

Le Président,  
De Voorzitter

A. KESTEMONT  
L'Échevin de l'Urbanisme et de l'Environnement  
De schepen van Stedenbouw en Leefmilieu